

# RESPONSABLE DE L'ARBITRAGE

1. Responsable des arbitres du club;
2. Responsable de l'assignation des arbitres durant l'année;
3. Responsable de la supervision et l'évaluation des arbitres du club;
4. Responsable du recrutement et la formation des arbitres du club;
5. Planification de l'arbitrage lors des événements du club;
6. Représentant de l'arbitrage du club auprès de l'A.R.S.R.S.;
7. Participe aux différents événements et activités du club;
8. Consigne les heures de match des arbitres pour fin de rémunération;
9. Établi les tarifs des matchs de la saison;
10. Élabore le rapport de l'arbitrage annuel;
11. Représente et soutient les valeurs et objectifs du club;
12. Disponible pour assister au conseil d'administration au besoin.

[arbitrage@asvsa.ca](mailto:arbitrage@asvsa.ca)



ASVSA.CA